



UNION SYNDICALE DES EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC DU SPECTACLE VIVANT
FORCES MUSICALES • PROFEDIM • SNSP • SYNDEAC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 novembre 2023

En ce jour de réouverture des négociations sur la nouvelle convention d'assurance chômage, le MEDEF a adressé son projet de protocole d'accord aux partenaires sociaux. Dans le chapitre IV relatif aux intermittents du spectacle, le MEDEF balaie d'un revers de main l'accord unanime signé entre les organisations d'employeurs et de salariés du secteur du spectacle, le 27 octobre dernier. Il ne retient qu'une solution strictement paramétrique pour atteindre un objectif baissier des dépenses : celui de la hausse des conditions d'affiliation à 610 heures pour les techniciens, et 580 heures pour les artistes, contre 507 heures aujourd'hui pour les deux catégories.

Alors que les négociations du secteur du spectacle – dans un calendrier intenable, faut-il le rappeler ? – ont tracé des lignes d'un accord solide et responsable, l'organisation patronale prend une posture irresponsable qui pourrait amener une crise sociale qui après la pandémie covid et l'accélération de l'inflation viendrait frapper un secteur déjà particulièrement fragilisé.

Cette proposition est aujourd'hui totalement déconnectée de la négociation des annexes VIII et X qui s'est menée en amont et en trahit la forme et l'esprit.

L'USEP-SV appelle donc en urgence l'ensemble des organisations interprofessionnelles à rencontrer les négociateurs de l'accord unanime du 27 octobre dernier pour que les expertises spécifiques soient prises en compte. Une concertation étroite entre partenaires patronaux est par ailleurs nécessaire.

L'USEP-SV alerte la ministre de la Culture sur le risque social majeur qu'implique la position du Medef rendue publique ce jour.